

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2017

Etaient présents : François BLANCHON (Charensat) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Jean-Claude CAZEAU (LA Cellette) ; Daniel CLUZEL (Gouttieres) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Bernard DUVERGER (Teilhet) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ; Nicole MAGNIER (La Cruzille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Pierrette RAY (Youx) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; André VERGE (Biollet) ; André VERNADAT (Moureuille).

Etaient excusés avec procuration : Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Christian JOUHET ; Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Alain ROBERT ; Annelise DURON (Le Quartier) procuration à Viviane RAVET ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Michelle POMPILI ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) procuration à Claire LEMPEREUR ; Didier SAVY (Youx) procuration à Mme RAY ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Pierre MONTEIL.

Etaient excusés sans procuration : Marc BEAUMONT (Virlet) ; Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) ; Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Christian BREYNE (Vergheas) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Odette PEYRARD (Château-sur-Cher) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine).

Le Président, François BRUNET ouvre la séance en procédant à l'appel nominal. Laurent DUMAS est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU CONSEIL DU 11 AVRIL

Le Président demande aux membres s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du Conseil du 11 avril 2017. Aucune remarque n'est faite. Le Président met aux voix le compte-rendu.

Adopté à l'Unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président informe les membres du Conseil d'une modification de l'ordre du jour pour urgence concernant l'ajout de l'avenant au contrat territorial Sioule et affluents.

Adopté à l'Unanimité

APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CGCT - DECISIONS DU PRESIDENT

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 11 avril 2017.

Ce rapport ne soulève aucune remarque particulière hormis la décision 2017-05

Pour celle-ci, le Président indique qu'il ne s'agit pas des terrains situés sur la commune de Youx mais sur la commune de Saint-Eloy-les-Mines. Pour information, les terrains sont amiantés.

Il est également précisé qu'il ne s'agit pas du poste source de l'entreprise Rockwool.

Madame LEMPEREUR invite à être vigilant sur la rédaction des documents concernant les conditions financières et techniques (notamment sur le bornage des terrains).

01 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Monsieur Henri DUBREUIL présente succinctement le projet de règlement intérieur qui précise le fonctionnement des instances communautaires et répond aux préoccupations suivantes :

- Fixation de certaines règles ou modalités de fonctionnement de l'assemblée communautaire qui ne sont pas prévues par les dispositions législatives ou réglementaires et qu'il appartient donc à l'assemblée de préciser,
- Rappel des dispositions essentielles du CGCT relatives au fonctionnement institutionnel du conseil communautaire qui présentent, au demeurant, un caractère d'ordre public auquel il ne peut être dérogé,
- Précision sur les dispositions prévues par le CGCT par des dispositions internes qui s'imposeront aux membres du conseil, une fois adoptées.

Monsieur Henri DUBREUIL rappelle le droit à la formation des élus. Celles-ci sont possibles en général une fois par an et par élu lorsque cela est prévu au budget.

Madame Viviane RAVET demande si des boîtiers automatiques dont fait mention le règlement intérieur seront installés à l'avenir dans la salle. Elle précise que cela permet un vote plus démocratique puisque secret pour les délégués. Le Président indique que cela n'est pas encore prévu, mais que des devis sont demandés.

Monsieur Alain ROBERT indique que ce dispositif pourrait tout à fait être installé dans le bâtiment de la Vernade actuellement en construction. Il rappelle la vocation de ce bien qui se veut être à la pointe des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC).

Arrivée de M. Marc Beaumont

Adopté à la majorité (2 votes contre)

02 - AJUSTEMENT DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Suite à la délibération n° 3 du 7 mars 2017 qui définit les délégations délivrées par le conseil communautaire du Pays de Saint Eloy au Président et au Bureau et après quelques mois de fonctionnement, il y a nécessité de procéder à certains ajustements de ces délégations dans un souci de plus grande réactivité (dépôt des subventions, défense des intérêts de la communauté de communes en justice...) ou d'une meilleure association de tous les élus sur les projets structurants et financièrement importants (en matière de commande publique ou foncière notamment).

Le Président propose d'abroger la délibération n° 3 du 7 mars 2017 et de confier au Président, et à l'exécutif de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, lorsque les crédits sont inscrits au budget, les modifications présentées.

Monsieur René POUMEROL fait part d'une appréhension concernant le point 2 "réaliser des lignes de trésorerie".

Monsieur Laurent DUMAS met en garde sur ces lignes de trésorerie. En effet ces lignes de trésorerie peuvent servir à pallier l'attente de recettes.

Le Président propose de rectifier le projet de délibération proposé en limitant ces lignes de trésorerie à 200 000 euros.

Adopté à la majorité (2 votes contre)

03 - DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Président propose aux délégués communautaires de poursuivre les démarches entamées pour moderniser son administration en adhérant au projet de l'Etat dénommé ACTE qui, dans le cadre du développement de l'administration électronique, pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Cette démarche accélère et fluidifie les échanges de données entre la Collectivité et le contrôle de légalité, sécurisant ainsi les actes de la collectivité en les rendant plus rapidement exécutoires, tout en diminuant les frais liés à cette transmission (suppression des frais d'affranchissement ou de transport).

Adopté à l'Unanimité

04 - CREATION DUNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 5 000 habitants et compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace sont dans l'obligation de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA).

Seul l'ancien EPCI de Saint Eloy possédait une commission intercommunale d'accessibilité. Il est proposé de mettre en place cette commission. Pour cela, il est nécessaire de nommer 5 membres du conseil communautaire et 3 représentants issus du monde associatif ou d'organismes ou de représentants d'acteurs économiques dans le domaine du handicap, des personnes âgées ou travaillant pour la promotion des intérêts des usagers et la qualité des services publics, ou d'autres usagers de la ville.

Arrivée de M. Didier Savy

Sont nommés membres au sein du conseil communautaire :

- Madame Jacqueline DUBOISSET
- Madame Michelle POMPILI
- Madame Laurence ORIOL
- Monsieur Didier SAVY
- Monsieur Henri DUBREUIL

Les 3 représentants issus du monde associatif ou d'organismes seront désignés directement par le Président.

Adopté à l'Unanimité

05 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Le Président demande aux membres de l'assemblée un volontaire afin de représenter notre intercommunalité auprès du centre local d'information et de coordination en gérontologie, le (CLIC) Riom Limagne Combrailles.

Monsieur Jérôme GAUMET se propose.

Adopté à l'Unanimité

06 - DESIGNATION MODIFICATIVE DES DELEGUES AUPRES DU SICTOM DES COMBRAILLES

Le Président, expose que suite à la délibération n° 6 B en date du 24 janvier 2017 fixant la liste des délégués des communes auprès du SICTOM des Combrailles, il est nécessaire de mettre à jour la liste des délégués auprès du SICTOM des Combrailles suite à la démission d'un représentant de la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et du décès du Maire pour la Commune de Vergheas.

Adopté à l'Unanimité

07 - ADHESION AU SICTOM DES COMBRAILLES AU 1 JANVIER 2018 ET DESIGNATION DES DELEGUES

Le Président explique aux membres du Conseil que conformément à l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy s'est substituée aux Communautés de Communes et aux Communes au sein du SICTOM des Combrailles pour l'année 2017.

Il y a nécessité pour la nouvelle entité juridique de prendre position sur son adhésion ou non au SICTOM pour 2018.

Le Président propose que la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy adhère au SICTOM des Combrailles à effet du 1^{er} janvier 2018 sauf pour la partie du territoire correspondant à la commune de Charensat et pour laquelle la Communauté de Communes adhère au SIVOM Auzances Bellegarde.

Adopté à l'Unanimité

08 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY DE DOME (SIEG)

La modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme nécessite l'approbation de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy afin de :

- de mettre en adéquation avec les textes législatifs ;
- d'intégrer la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent ;
- d'acter de la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- d'acter le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public.

Adopté à l'Unanimité

09 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président propose aux membres du Conseil d'ouvrir les postes conformément au tableau ci-dessous et d'approuver le tableau des effectifs qui en découle à compter du 1^{er} juillet 2017.

Cat.	Grades ou emplois	Effectif budgétaire	Effectif pourvu agent titulaire/stagiaire	Effectif pourvu agent contractuel
	FILERE ADMINISTRATIVE	10	4.56	1
A	Directeur général des services	1	1	0
A	Attaché	3	1	1
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0,7	0
B	Rédacteur	1	0	0
C	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0	0
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	1	0
C	Adjoint administratif	1	0,86	0

	FILIERE ANIMATION	6	1.72	0.3
B	Animateur	1	0	0
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	0	0
C	Adjoint d'animation 2ème classe	2	1,72	0
C	Adjoint d'animation	2	0	0,3
	FILIERE CULTURELLE	7	3	0
A	Bibliothécaire	1	1	0
B	Assistant de conservation du patrimoine de 1ère classe	1	0	0
B	Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	1	1	0
B	Assistant de conservation du patrimoine	1	1	0
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	0	0
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	1	0	0
	FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	13	4.7	5.5
A	Conseiller socio-éducatif	1	0	1
C	Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	1	0	0
C	Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	9	3	4,5
C	Agent social de 2ème classe	2	1,7	0
	FILIERE TECHNIQUE	7	1.07	1.21
A	Ingénieur principal	1	1	0
B	Technicien principal de 2ème classe	1	0	1
C	Adjoint technique	5	1,07	0,21

Suite à la présentation du tableau des effectifs, Monsieur Henri DUBREUIL précise qu'un travail est en train d'être mené concernant la gestion du personnel. Il insiste sur l'importance de la formation des personnels afin de professionnaliser les agents et de les aider dans leur déroulement de carrière (aide pour les VAE...)

Madame Laurence ORIOL demande où en est la collectivité avec les évaluations du personnel et l'élaboration des fiches de poste.

Le Président indique que la mise en place d'une organisation cohérente suite à la fusion de 3,5 EPCI à 1 EPCI est complexe, nécessite du temps et que ce travail est actuellement en cours.

Monsieur Jean Claude GAILLARD fait part des interrogations de contribuables et qui demandent plus de communication via un bulletin communautaire.

Monsieur Henri DUBREUIL indique que la communication est en perpétuelle évolution. Qu'il existe aujourd'hui de nouvelles façons de communiquer en fonction du public. Les jeunes souhaitent une communication en ligne (site internet, tweets, Facebook, newsletters, etc.) et

les personnes plus âgées souhaitent une communication papier. Une communication sera mise en place dès que les services seront définis et organisés.

Adopté à l'Unanimité

10 - DEMATERIALISATION DES AVIS DES SOMMES A PAYER (ASAP) DES TITRES EMIS A L'ENCONTRE DES DEBITEURS DE LA SPHERE PRIVEE DANS LES APPLICATIONS DE COMPTABILITES PUBLIQUES M14, M49 ET M22

Suite à la sollicitation formulée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy par le comptable public pour que celle-ci s'engage plus avant dans cette démarche de modernisation de ses services en dématérialisant également ses ASAP à l'encontre des débiteurs de la sphère privée, le Président propose aux membres du Conseil de se positionner favorablement concernant la mise en place de la dématérialisation des ASAP pour les débiteurs privés avec encaissement par talon optique.

Adopté à la Majorité (2 abstentions et 2 votes contre)

11 - PERCEPTION DE LA TEOM EN LIEU ET PLACE DU SICTOM DES COMBRAILLES AU 1 JANVIER 2018

Le Président propose aux délégués communautaires de percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à compter du 01/01/2018 en lieu et place du SICTOM des Combrailles (qui l'a instituée par délibération du 21/06/2000) sur le périmètre de l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, excepté la Commune de Charensat.

Adopté à l'Unanimité

12 - FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2017

Le Président propose de retenir la répartition de droit commun du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour 2017.

Monsieur Jean-Claude CAZEAU indique que pour sa commune l'attribution du FPIC engendre une baisse importante de recettes. Cela représente 1 400 euros de moins que l'an passé. Cette baisse est plus importante encore que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Les communes voient leurs recettes diminuer drastiquement.

Adopté à l'Unanimité

13 - FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président expose aux membres qu'il est nécessaire de fixer les durée d'amortissement pour la nouvelle entité. Il est proposé de se baser sur les préconisations de l'Etat concernant ces durées d'amortissement et également sur ce qui était pratiqué dans les anciens EPCI.

Le tableau de durées d'amortissement est proposé ci-dessous :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT ÉLOY

Rue du Puits Saint Joseph | 63700 Saint-Éloy-les-Mines
Tél. : 04.73.85.93.38 | Courriel : ccpse@orange.fr

Biens	Durées d'amortissement
Biens de faible valeur (inférieurs à 1 000 € TTC)	1 an
Etude et frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Subvention d'équipement habitat	10 ans
Subvention d'équipement mobilier, matériel, étude versée aux entreprises	5 ans
Subvention d'équipement biens immobiliers ou installations versée aux entreprises	10 ans
Logiciel	2 ans
Fonds documentaires	5 ans
Voiture	7 ans
Camion, matériel transport et véhicule industriel	10 ans
Mobilier	12 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	8 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	15 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Immeuble de rapport	20 ans
Construction sur sol d'autrui	Durée du bail à construction
Bâtiment léger, abris	10 ans
Installation générale, agencement et aménagement divers	20 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

Madame BENOIT précise que les EPCI avaient des durées d'amortissement relativement courtes. Ce point est un bon indicateur financier pour la collectivité. Puisque, en effet, plus les collectivités sont en difficulté financière et plus elles amortissent sur des durées importantes.

Adopté à l'Unanimité

**14 - BUDGET ANNEXE "CONSTRUCTION DE L'EHPAD DE MENAT" :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Président informe le Conseil Communautaire que des dysfonctionnements sont apparus à l'Ehpad de Menat concernant le chauffage. L'organisme de caution a été appelé en garantie, mais il est néanmoins nécessaire d'avancer le coût des travaux estimés à environ 33 096.80 € TTC.

Le budget annexe n'ayant pas été voté car en cours de transfert auprès du CIAS, il est en fait nécessaire de le conserver et les services de l'Etat demande son élaboration pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus :

Le budget annexe "construction de l'Ehpad de Menat" pour l'exercice 2017, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Dépense	Recette
Fonctionnement	33 096,80	33 096,80
Investissement	8 096,80	8 096,80

Ce budget est voté seulement pour 2017 et sera clos en fin d'année.

Adopté à l'Unanimité

15 - DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET PRINCIPAL (N° 1 A 5)

Décision modificative n°1 : CIAS

Suite à l'élaboration du budget principal du CIAS, une erreur a été réalisée et doit être rectifiée.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants et nécessitent de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Voiries	615231	10 000,00		
Autres organismes publics			65738	10 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		10 000,00		10 000,00

Adopté à l'Unanimité

Décision modificative n°2 : Diagnostic foncier agricole 1/2

Suite à l'élaboration du budget principal, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants et nécessitent de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Etudes et recherches	617	26 400,00		
Participations - Départements			7473	26 400,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		26 400,00		26 400,00

Adopté à l'Unanimité

Décision modificative n°3 : Diagnostic foncier agricole 2/2

Suite à l'élaboration du budget principal, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants et nécessitent de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Voiries	615231	13 200,00		
Etudes et recherches			617	13 200,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		13 200,00		13 200,00

Adopté à l'Unanimité

Décision modificative n°4 : Budget annexe construction de l'Ehpad de Menat

Suite à l'élaboration du budget annexe, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants et nécessitent de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Voiries	615231	8 096,80		
Subvent° aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule auto			67441	8 096,80
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		8 096,80		8 096,80

Adopté à l'Unanimité

Décision modificative n°5 : CIAS recrutement d'un emploi de catégorie B

Suite à l'élaboration du budget principal, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants et nécessitent de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Voiries	615231	13 500,00		
Autres organismes publics			65738	13 500,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		13 500,00		13 500,00

Cette décision modificative est proposée suite à l'avis du groupe de travail CIAS afin d'être en capacité, si besoin, de recruter un agent contractuel qui travaillerait sur la mutualisation des deux Ehpad.

Madame Laurence ORIOL fait part de son étonnement à la création de ce poste.

Le Président insiste sur le fait qu'il vaut mieux le prévoir même s'il n'est pas immédiatement pourvu.

Adopté à l'Unanimité

16 - ACCEPTATION PAIEMENT CRCESU

Le Président rapporte aux membres, les demandes formulées par les familles de pouvoir régler les prestations délivrées par le service Enfance Jeunesse par le biais des tickets CESU. Le Président propose au conseil d'accepter ce mode de règlement.

Adopté à l'Unanimité

17 - AVENANT CONTRAT TERRITORIAL SIOULE ET AFFLUENTS

Monsieur GAUMET présente l'avenant au contrat territorial Sioule et affluents qui doit être signé et déposé courant juillet 2017.

Suite à l'érosion du lit de la Bouble au niveau de Pigoil, sur la Commune de Saint-Eloy-les-Mines, des travaux d'évacuation des déchets et de restauration de la structure de la berge sont nécessaires. Il est proposé que la Communauté de Communes porte, à titre exceptionnel et hors compétence GEMAPI, ces travaux au sein du programme d'actions du Contrat territorial Sioule et affluent pour la commune. La subvention est plus importante si le projet est porté par l'intercommunalité. La Commune de Saint-Eloy-les-Mines s'est de son côté engagée à verser à la Communauté de Communes sur production des justificatifs, le reste à charge des travaux d'un montant estimé actuellement à 6 000 €.

Arrivée de M. Jean-Marc Sauterau

Adopté à l'Unanimité

18 - COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Suite à demande du Comité de programmation Leader de désigner désormais des membres sur la base de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au sein du collège public et de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au sein du collège privé. Le Président propose de désigner les membres suivants :

Collège	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Public	M. François BRUNET	Mme Claire LEMPEREUR
Public	M. Bernard FAVIER	M. Henri DUBREUIL
Public	M. Sylvain DURIN	M. Bernard DUVERGER
Privé	Mme Annelise LESCURE	M. Jean-Christophe JANNY
Privé	Mme Françoise GUITTONY	Mme Régine ARNAUD
Privé	M. Alain ROBERT	Mme Nadine BOISSONNET-MICHEL

Adopté à l'Unanimité

19 - ZONE D'ACTIVITES DES FAYES A PIONSAT : VENTE D'UN TERRAIN

Monsieur Alain ROBERT présente la proposition d'achat d'un terrain d'une superficie de 1 722 m² localisé sur la Zone d'Activités des Fayes à Pionsat (lot 21 situé sur la parcelle cadastrée ZP 85), émise par la SARL KOEHLER B. en date du 30 mai 2017 en vue de la construction d'un funérarium, au prix de 7,50 € HT/ m². Un avis favorable a été donné par les Domaines en date du 15 juin 2017, pour une cession au tarif annoncé.

Monsieur Alain ROBERT propose d'autoriser la vente de ce terrain à la SARL KOELHER B. au prix de 7,50 € HT/ m², soit un montant total de 12 915 € HT et d'autoriser la signature de l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Il est précisé que ce budget est assujéti à la TVA. Il est rappelé que le permis d'aménager a été réalisé par le Cabinet Bisio et Associés Géomètre Expert puis instruit par la DDT.

Adopté à la majorité (1 abstention)

20 - ZONE D'ACTIVITES DE VERGNETTE A SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : INDEMNISATION DU FERMIER ET ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION PRECAIRE VIA L'EPF SMAF

Monsieur Alain ROBERT présente le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée YT 27, située sur le secteur dit du Puy de Vitré à Saint Gervais d'Auvergne (surface : 62 320 m², prix d'achat : 85 000 €) par l'EPF- SMAF Auvergne. Ce projet d'acquisition est à l'origine de l'ancien EPCI Cœur de Combrailles. L'accord de vente a été renouvelé par les propriétaires pour la vente de cette parcelle cadastrée YT 27.

Le fermier exploitant la parcelle YT 27 s'est engagé, en contrepartie d'une indemnité, à résilier le bail sur ladite parcelle et à renoncer au droit de préemption que lui accordent les articles L 412-1 et suivants du Code Rural en s'interdisant toute action quelconque à ce sujet.

Monsieur Alain ROBERT propose aux membres d'autoriser l'EPF-SMAF à acquérir la parcelle YT 27 au prix de 85 000 €, de verser au fermier les indemnités (de 15 000 €) et à lui établir une convention précaire et révocable d'utilisation de la parcelle jusqu'à l'implantation d'entreprise.

Il est précisé que ce projet d'acquisition était au point mort depuis de nombreux mois et qu'il y avait urgence à débloquer la situation pour développer la zone d'activités.

Adopté à l'Unanimité

21 - ACCORDS DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ENGAGEE SUR LE TERRITOIRE CORRESPONDANT A L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT ELOY

Vu la délibération de l'ancien EPCI du Pays de Saint Eloy, en date du 8 décembre 2015, approuvant le programme Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la délibération en date du 13 décembre 2016, approuvant le règlement d'attribution des aides accordées par la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH du Pays de Saint Eloy, Madame Nicole MAGNIER présente l'opération et les dossiers de demande de subvention réceptionnés.

Départ de Mme Viviane Ravet et de M. Jean Michel

Actuellement, 31 dossiers ont été examinés, validés et agréés. Ces travaux réalisés représentent un montant total de travaux de 360 690 euros.

Il est proposé d'accorder à chacun des propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de l'ancienne Communauté de Communes au montant définitif HT des travaux. Le montant total de la subvention de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy pour ces 31 dossiers est de 28 196 euros.

Madame Pierrette DAFFIX RAY approuve l'opération et intervient pour informer que le Conseil Départemental travaille actuellement sur le prochain contrat territorial de développement durable (CTDD) afin d'ajouter la thématique de la désertification des maisons d'habitation des centres bourgs et du maintien à domicile des personnes âgées dans leur logement soit en général sur la revitalisation des centres bourgs.

Madame Claire LEMPEREUR précise qu'il existe un partenariat avec l'EPF-SMAF Auvergne qui permet une prise en charge de rachat de foncier en centre bourg.

Le Président précise qu'une importante réflexion va avoir lieu sur la compétence Habitat puisque cette thématique est cruciale pour notre territoire et qu'il existe des réelles possibilités d'actionner des subventions.

Adopté à l'Unanimité

22 - ADHESION AU RESEAU AGRICOLE COMBRAILLES ARTENSE EN 2017

Monsieur Alain ROBERT présente un historique du Réseau Agricole Combrailles Artense. Auparavant tous les anciens EPCI à l'exception de l'ancien EPCI du Pays de Saint Eloy adhéraient au réseau.

Ce réseau assure une mission d'accompagnement des agriculteurs pour construire leur projet de transmission d'exploitation, d'appui aux candidats potentiels à l'installation pour trouver une structure foncière, ainsi qu'un accompagnement pour des programmes d'échanges amiables, grâce à un poste d'animatrice mutualisé entre les communautés de communes, porté administrativement par le SMADC.

Monsieur Alain ROBERT insiste sur le fait que les chambres consulaires ne réalisent pas ce travail en doublon. Il propose d'adhérer au réseau et d'approuver la convention pour l'animation du Réseau Agricole Combrailles Artense pour l'année 2017, prévoyant une contribution financière de 6 125 € pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy.

Monsieur Alain ROBERT présente sa rencontre avec l'animatrice du réseau, Stéphanie VISUA-CAMPS. Cette dernière assure de nombreux échanges et des démarches administratives intéressantes pour les agriculteurs. Il s'agit d'un interlocuteur important qui permet des améliorations intéressantes pour les acteurs du monde agricole.

Adopté à l'Unanimité

23 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS FONCIERS AGRICOLES

Monsieur Alain ROBERT précise que la partie du territoire correspondant à l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy et à la Commune de Virlet n'est pas couverte par un diagnostic foncier agricole dont l'objectif est de connaître les mouvements de foncier pour les 5 à 10 ans à venir.

Il propose donc de faire réaliser ce diagnostic foncier agricole sur cette partie du territoire afin que l'intégralité du territoire communautaire soit couvert.

Il est précisé que ce diagnostic foncier agricole est subventionnable au taux de 80% du coût HT de l'étude (avec un coût d'étude plafonné à 25 000 €).

Adopté à l'Unanimité

24 - ELARGISSEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE A L'INSTALLATION AGRICOLE A L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Il est proposé d'étendre le dispositif d'aide à l'installation agricole proposé par le Conseil Départemental à l'ensemble du territoire communautaire pour que les agriculteurs puissent bénéficier des aides du Conseil Départemental.

Monsieur Jean Claude GAILLARD précise que le diagnostic foncier agricole, l'adhésion au Réseau Agricole Combrailles Artense et l'élargissement au dispositif d'aide à l'installation agricole proposé par le Conseil Départemental donnent une chance aux petits porteurs de projets qui ne sont pas accompagnés par les chambres consulaires (SAFER et Chambre d'Agriculture accompagnent les grosses exploitations).

Adopté à l'Unanimité

25 - AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT GERVAIS D'AU-VERGNE

Monsieur Michel GIRARD, Maire de Saint Gervais d'Auvergne, présente le projet de révision du PLU de sa commune au conseil communautaire. L'avis de celui-ci étant requis. Les élus de Saint Gervais d'Auvergne ne prennent ensuite plus part aux débats.

Le Président propos d'ajuster la délimitation de la zone Ui proposée dans le projet de PLU de Saint Gervais d'Auvergne, afin de faciliter la réalisation du projet d'extension de la Z.A. de Vergnette (extension de cette zone sur la parcelle YT 26, et sur une partie des parcelles YT 25, YT 27 et YT 28).

Adopté à la majorité (3 abstentions) Unanimité (les trois élus de Saint Gervais d'Auvergne ne participent pas au vote)

QUESTIONS DIVERSES

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP)

Le Président aborde le temps d'activité périscolaire (TAP) suite à la réunion du 21 juin organisée par la Communauté de Communes sur cette même thématique. Il apparaît que le décret autorisant le retour à la semaine de quatre jours n'est toujours pas publié au journal officiel.

L'inspecteur d'Académie a adressé un courrier aux communes ayant des écoles début juin par courrier en leur demandant de se prononcer pour le retour de la semaine des 4 jours ou bien pour la conservation des 5 jours et des TAP avant le 30 juin 2017. Ce délai semble bien trop court aux élus.

- Il est mis en exergue qu'aucune évaluation du dispositif n'a été mise en place et qu'il est difficile de se prononcer.
- Il ressort que le dispositif cultive les inégalités entre le monde rural et le monde urbain mais également entre les grandes communes et les petites communes.
- Il est demandé aux communes qui ont des écoles de ne pas oublier de demander l'avis aux communes limitrophes qui ont des enfants dans les écoles et qui contribuent financièrement à ces temps d'activités périscolaires.
- Il est rappelé que le Conseil Départemental ne modifiera pas les horaires des transports scolaires et qu'il faut donc être vigilant aux heures d'écoles qui seront modulées ou pas.
- Il est rappelé que ce qui prime c'est bien l'enfant et son bien-être et non les difficultés d'organisation, de mise en place et de financement des activités.
- Il est fait mention qu'il va y avoir une sorte de concurrence du fait que les écoles / communes pourront ou non proposer des TAP. Une sorte de compétitions peut voir le jour et présenter une dérive.

De nombreuses communes ont d'ores et déjà sollicité les avis de Conseils d'écoles et des Conseils municipaux.

